

à Viry

Le journal municipal

N° 20 / MAI 2010

www.viry74.fr



2010

Année de la Biodiversité

DENEIGEMENT
un hiver rigoureux

UN VERGER
à l'école de Malagny

+ SUPPLEMENT
Ecovela



SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE	1
DOSSIER SPECIAL Finances communales	3
ENVIRONNEMENT 2010 année de la biodiversité, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache au service des espaces naturels	6
ECONOMIE/FINANCES Projet d'agglomération: à la recherche de nouveaux équilibres, Communauté de Communes: rencontre avec les entreprises, Viry : ZAC des Grands Champs Sud: l'entreprise Proust-Vesin	9
SOCIAL Crèche de Viry Maison de retraite, 2 centenaires à Viry, portage des repas à domicile MJC	11
AMENAGEMENT Habitat coopératif, trav'eau, Plan Local d'Urbanisme	14
SCOLAIRE/CULTURE/SPORT Vergers école de Malagny, les festivités des associations des parents d'élève Transports scolaires, bibliothèque, Jumelage 20 ans déjà, Vélo club de Saint Julien, Tour de France	15
MOBILITÉ Accessibilité, transports publics	18
CITOYENNETÉ ET VIE PRATIQUE Recyclage téléphones portables, élections, chiens, dépôt des ordures ménagères, objets trouvés, recensement militaire, appel à vigilance sur les cambriolages	19
NUMÉROS UTILES	24
C'EST ARRIVÉ À VIRY	25
AGENDA	

Le mot du Maire

Un «édito» spécial pour cette nouvelle version du bulletin municipal qui change de format et de présentation pour répondre de mieux en mieux au souci de bien vous informer sur ce qui se passe «à Viry», qui s'y est passé et qui s'y passera !

2010 , année internationale de la bio-diversité, verra les premières constructions dans Ecovela, le nouvel éco-quartier de Viry: notre bulletin se veut le reflet de cet engagement au service du développement durable.

« Tarte à la crème » pour certains, il est pour nous le fil conducteur de notre action, raison pour laquelle les trois premières rubriques seront consacrées à ses trois piliers : l'environnement, l'économie et le social. Suivront ensuite cinq autres thèmes: l'aménagement, la mobilité, la vie scolaire, culturelle et sportive, la citoyenneté et pour finir une page consacrée à l'histoire de Viry.

2010 sera également une année de grand changement pour notre commune qui a préparé son évolution depuis plusieurs années et qui voit se concrétiser ce long travail : l'espace culturel, équipement majeur d'Ecovela commencera à sortir de terre. Premiers coups de pioche aussi pour la première série d'immeubles qui formeront l'entrée de Viry et la nouvelle placette aménagée, véritable cœur d'Ecovela.

Un supplément « ECOVELA », consacré à l'évolution du projet vous sera distribué régulièrement afin de vous permettre de suivre son histoire au fil de l'eau.

Le Maire,
Jean-Pierre BUET



et la commission communication : Jean Menu, Nadine Rauer, Gilles Decarre, Marie-Christine Massin et André Bonaventure.

Mise au point : busage d'un ruisseau à Essertet

Des tracts, des copies de lettres fleurissent ici ou là, dans la Commune, prenant à partie le Maire, les services de l'Etat représentés par M. BUNZ, signés Frédéric TARDY et Famille....

Depuis plusieurs années, il était question de buser ce ruisseau avec remblai, adapté et aménagé à la topographie des lieux, ne serait-ce que pour conforter le Chemin des Folliets et les berges des parcelles riveraines dont celle de M. TARDY sur laquelle est construite sa villa.

Dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement réalisés à Essertet, il est vite apparu que le busage du ruisseau permettait de recycler sur place les matériaux inertes et autres déblais issus du chantier. L'entreprise SASSI et le cabinet Hydrétudes, chargé de la maîtrise d'œuvre, ont donc déposé un dossier auprès des services de l'Etat, avec l'accord des propriétaires riverains, pour buser le ruisseau sur une longueur initiale de 98 ml, longueur portée à 107 ml à la demande de M. TARDY.

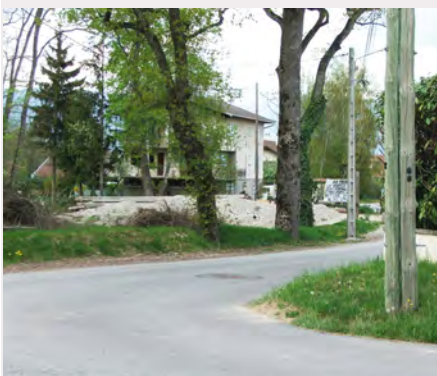
L'entreprise SASSI réalisait le busage à sa charge avec en compensation la possibilité d'y déposer des remblais, à 80% issus du chantier d'Essertet ; le manque de matériaux pour terminer le remblai restant l'affaire de l'entreprise SASSI.

M. TARDY aurait souhaité que le busage soit à nouveau prolongé dans son intérêt personnel mais sa demande déposée le 4 mai 2009 auprès des services de l'Etat a été refusée (lettre du 8 juin 2009). L'Etat a en effet considéré que l'autorisation de busage précédemment accordée (d'une longueur finale de 107 ml) était déjà très importante compte tenu de la

topographie des lieux et que tout prolongement risquait d'entraîner un glissement de terrain du fait de l'apport supplémentaire de matériaux.

Il en découle une irritation de M. Frédéric TARDY, non contrôlée et insultante vis à vis des autorités communales et préfectorales.

Aujourd'hui, nous avons demandé à l'entreprise SASSI de respecter ses engagements dans les meilleurs délais et d'achever le remblaiement conformément aux instructions des services de la D.D.E.A. et sous son contrôle.



Dans cette affaire la commune demeure un intermédiaire entre l'entreprise, les privés et les services de l'Etat, les dossiers de remblaiement relevant de la responsabilité de M. le Préfet et de ses services. Le maire ne possède qu'un rôle de police et n'intervient que s'il y a infraction à la loi, en particulier lorsqu'un busage ou un remblai est effectué sans autorisation.

En conclusion, je dirai qu'il est regrettable que le dialogue ne puisse s'instaurer dans le respect des personnes. La commune et son représentant sont systématiquement mis en cause – sans fondement – et une certaine « confusion » entretenue au sujet des responsabilités de chacun des intervenants. Cette mise au point permettra je l'espère de clarifier la situation de manière définitive.

VIVRAVIRY A L'HONNEUR !

D'un côté, un comité d'accueil aux futurs habitants qui nous fait honte ! D'un autre côté, un président qui vend son patrimoine au promoteur !

Sous la bannière «VIVRAVIRY» (opposition communale déclarée), un groupe de nos concitoyens s'illustrent dans l'opposition d'un permis de construire, à l'Eluisset délivré conformément aux règlements du Plan Local d'Urbanisme sur une parcelle constructible depuis les années 1990.

Trois recours ont été déposés en janvier 2008 :

Un premier rejeté pour vice de forme.

Deux autres, l'un au nom de l'association «VIVRAVIRY» par son président, l'autre par ce même président mais à titre personnel en tant que propriétaire riverain.

Après avoir négocié avec le promoteur la vente de l'ensemble de sa propriété, il vient de le retirer.

Il ne reste que celui de l'association sur lequel le tribunal administratif doit statuer prochainement.

Fort de ces éléments nouveaux et sachant que ces recours ne sont pas suspensifs le promoteur Cogedim prend le risque de commercialiser ses futurs logements, ne serait-ce que pour prendre le pouls du marché immobilier.

La campagne de commercialisation

a été accueillie par un comité «musclé» mis en place par «VIVRAVIRY», avec un décorum de banderoles sur fond de «populisme», pour certaines mensongères comme «pas d'écoles» alors qu'actuellement deux salles de classes sont disponibles et qu'une troisième risque d'être supprimée l'année prochaine par manque d'effectif.

De plus, des propos « racistes » que nous n'osons vous rapporter, ont été tenus à l'égard de certains visiteurs.

Une plainte a été déposée par les responsables de la société COGEDIM pour dégradation de panneaux de signalisation.

Nous condamnons avec force de



telles attitudes qui consistent «au rejet de l'autre» alors que nous devons défendre «le mieux vivre ensemble».

Quelle image veut-on donner de notre commune? Alors que le souci des municipalités qui se sont succédées est de construire une commune accueillante, attractive, avec des projets de développement maîtrisés en privilégiant les qualités environnementales et les services à la population.

Le Maire
Jean-Pierre BUET

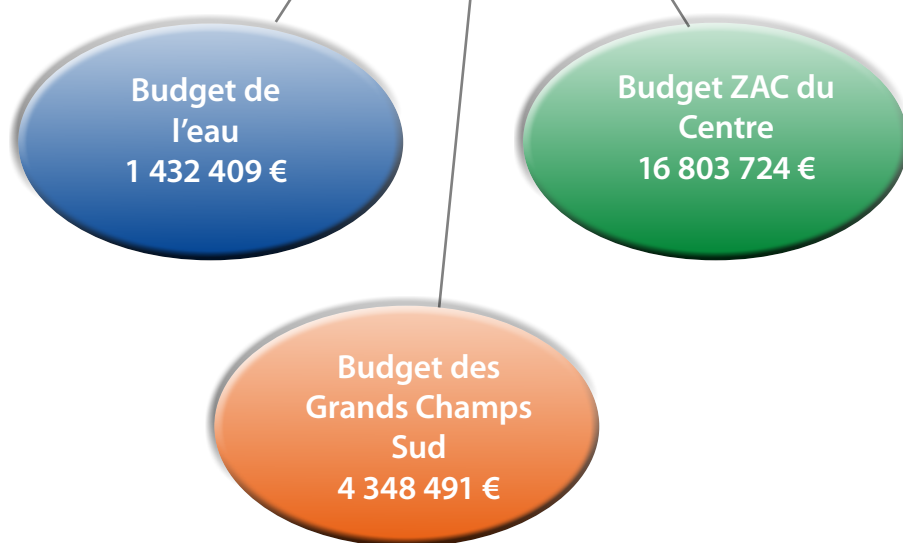


Dossier spécial - Budget 2010

Le vote du budget est, chaque année, un moment fort de la vie municipale.

Il définit les orientations de la commune quant à son fonctionnement, mais aussi quant à ses choix de développement pour l'avenir.

Les budgets 2010 de Viry, principal et annexes, vont bien dans ce sens, avec des enveloppes conséquentes prévues pour des travaux tels que la construction de l'Espace Culturel, en partie financé par les subventions obtenues et l'autofinancement.



Enfin, le budget de la ZAC des Grands Champs Sud qui devrait s'achever en 2011, une fois les dernières ventes terminées.

Une augmentation des taux des taxes locales à 2% a été proposée et adoptée à l'unanimité. Une augmentation qui est raisonnable grâce à une gestion maîtrisée des dépenses en 2009, mais nécessaire pour poursuivre l'effort d'investissement.

En conclusion, ces budgets permettent à la commune de partir sur d'importants projets, tout en gardant une situation financière saine.



ZAC Des Grands Champs Sud

Le budget principal permet aussi la consolidation des financements de la ZAC du Centre (acquisitions foncières), dont les travaux débuteront également d'ici la fin de cette année (voir brochure ECOVELA).

Dossier spécial - Budget 2010

Budget principal d'investissement 4 174 672 €

recettes

Subventions régionales et départementales: 597 491 €
dont Espace Culturel 550 000 €

Taxe Locale d'Équipement 219 000 €

Historique TLE

2009	2008	2007	2006
222 240 €	113 897 €	73 888 €	81 182 €

FCTVA 102 000 €
reversement d'une partie
de la TVA payée par la
commune

VENTE D'IMMEUBLE : 548 822 €

Terrain Côte à Rosset vendu en février 2010



Maison chemin Vy Darri à vendre

4 174 672 €

RESULTATS

2009 Fonctionnement pour 1 068 240 €
Investissement pour 1 005 732 €
2010 Virement prévisible de fonctionnement pour 628 256 €

dépenses

BATIMENTS : 3 444 814 €

Espace Culturel
bâtiments et terrains pour 3 360 404 €

Cimetière
Pluvial et colombarium pour 19 000 €

Ecole maternelle
salle de motricité pour 10 000 €
Installation d'un jeu extérieur pour 5 000 €

Containers à ordures ménagères
semi-enterrés à Malagny pour 12 000 €



VOIRIE SECURITE : 362 327 €



Trottoirs et eaux
pluviales
route de la Côte
pour 50 000 €



4 174 672 €

MATERIEL ET MOBILIER : 53 850 €

Service technique
pour 24 810 €
dont tracteur Iseki
et remorque



Service scolaire pour 14 600 €
dont cantine 6 000 €
et école Malagny sécurité incendie 3 000 €

Capital de la Dette : 196 500 €

Participation au budget
ZAC CENTRE : 112 481 €

Dossier spécial - Budget 2010

Budget principal de fonctionnement

3 088 518 €

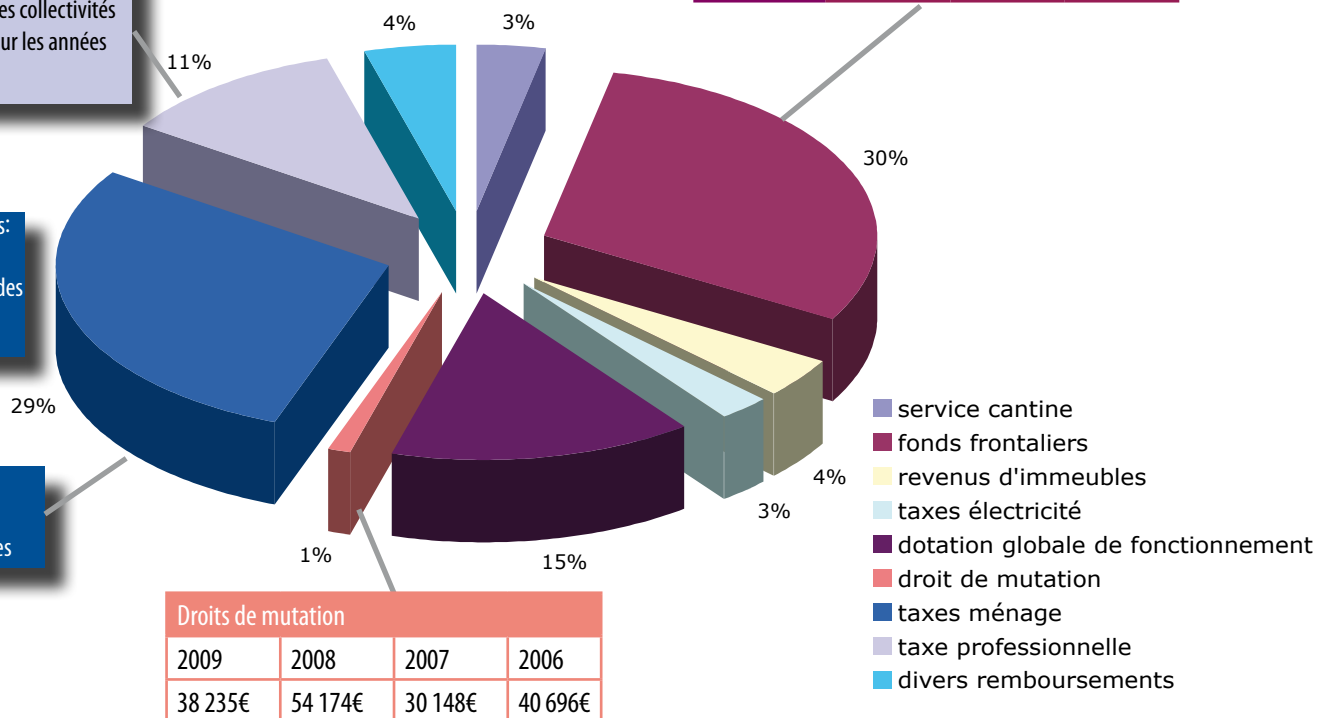
recettes

TAXE PROFESSIONNELLE
une certaine vigilance
La réforme en cours maintient pour 2010 la recette 2009. La répartition des ressources entre les collectivités reste à déterminer pour les années à venir...

actualisation des bases: +22'314€
augmentation de 2% des taux: +19'049€

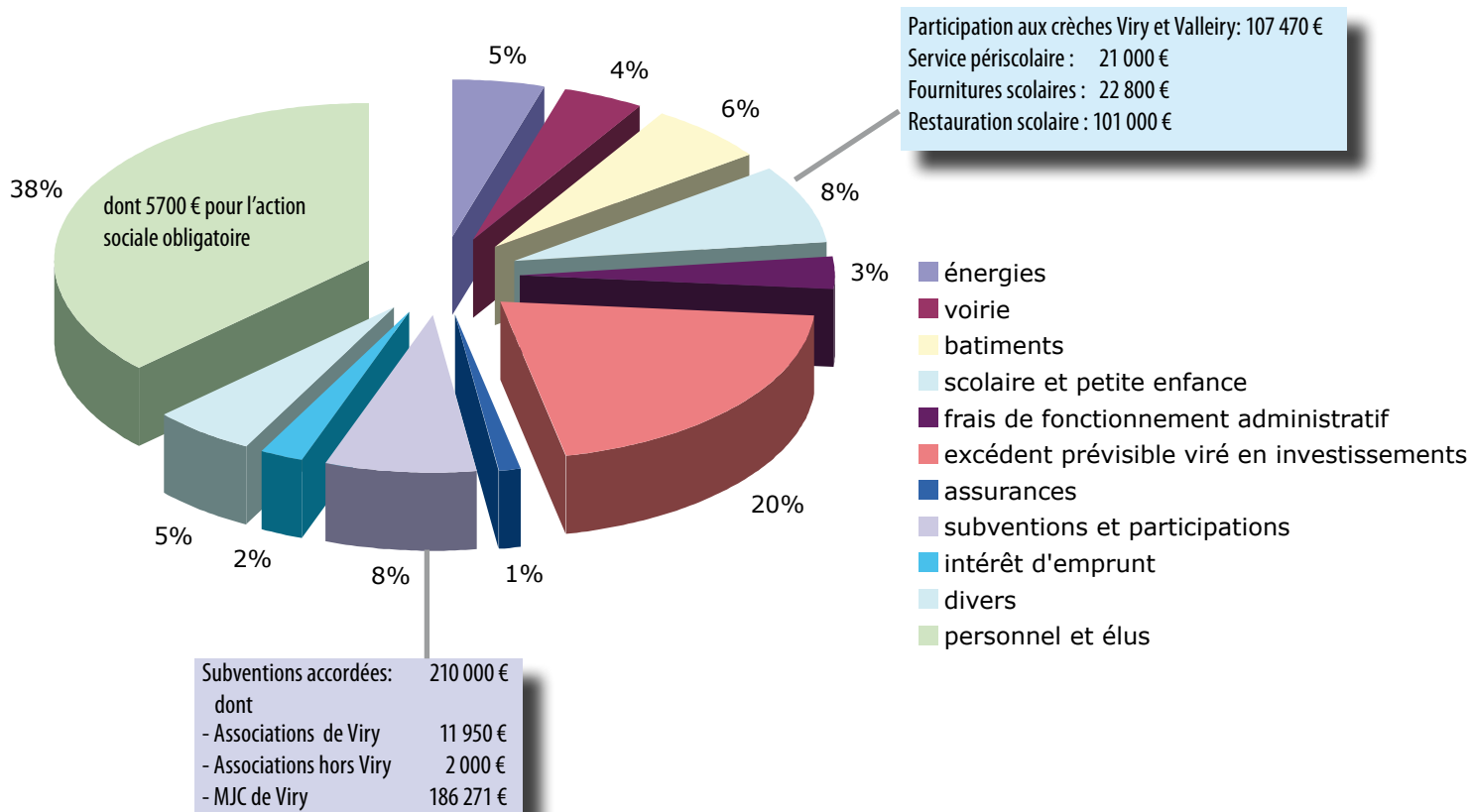
Taxes d'habitation
Taxes foncières
bâties et non bâties

Fonds frontaliers			
2009	2008	2007	2006
1 100 932€	1 095 841€	890 890€	964 127€



Droits de mutation			
2009	2008	2007	2006
38 235€	54 174€	30 148€	40 696€

dépenses



Participation aux crèches Viry et Valleiry: 107 470 €
Service périscolaire : 21 000 €
Fournitures scolaires : 22 800 €
Restauration scolaire : 101 000 €

Subventions accordées:	
dont	210 000 €
- Associations de Viry	11 950 €
- Associations hors Viry	2 000 €
- MJC de Viry	186 271 €

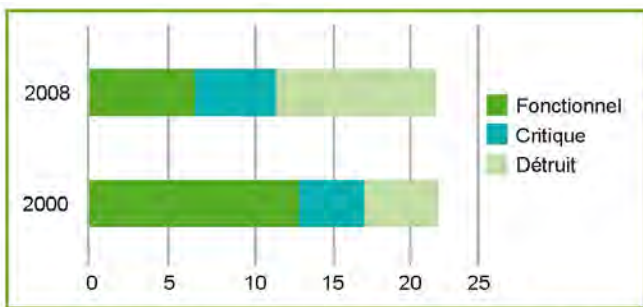


2010 : année internationale de la biodiversité

Cette année coïncide avec l'objectif biodiversité 2010 adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet mondial de Johannesburg en 2002. L'ambition était de réduire d'ici 2010 de manière significative la vitesse à laquelle la biodiversité se perdait «aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète».

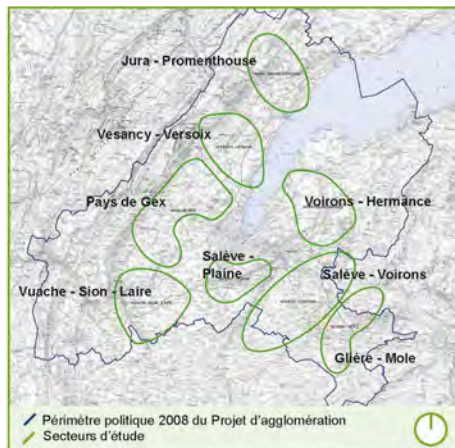
La «diversité biologique», c'est l'éventail innombrable des organismes qui, à travers leurs interactions constituent les écosystèmes du globe. Ils fournissent des aliments, des médicaments, du bois et des combustibles, ils jouent un rôle fondamental dans la purification de l'air, la préservation des sols et la stabilisation du climat.

Une première action de notre territoire à travers le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois :



Évolution des 22 principaux corridors grande faune du bassin genevois

- arrêter la dégradation des grands corridors biologiques
- poursuivre leur rétablissement et leur restauration : la commune de Viry



est particulièrement concernée par le secteur Vuache-Sion-Laire qui va faire l'objet d'une étude particulière.

Et à Viry ?

L'avantage avec l'année de la biodiversité, c'est que chacun peut s'impliquer à son niveau : la commune, chaque agriculteur, chaque constructeur, chaque citoyen peut «mettre la main à la pâte» : une bande abri entre deux champs cultivés, une prairie fleurie en pied d'immeuble, un balcon fleuri ou des haies de plantes indigènes, des corridors biologiques à travers les nouveaux quartiers d'habitation.

Avec Ecovela, la commune s'inscrit dans cette dynamique : la «coulée verte» véritable colonne vertébrale du projet sera plantée d'espèces locales qui offriront un habitat à une faune diversifiée qui y trouvera sa nourriture et pourra se déplacer sans rencontrer d'obstacles infranchissables.



2010 Année Internationale de la Biodiversité

Le savez-vous ? Même les abeilles sauvages prennent leurs quartiers en ville

«Cela fait des années que les abeilles produisent plus de miel en ville qu'à la campagne. C'est vrai à Paris comme à Metz, Marseille ou Montauban», affirme Paul Schweitzer, le directeur du laboratoire d'analyses et d'écologie apicole du Centre d'études techniques apicoles de Moselle-Lorraine qui analyse 2 500 miels chaque année. Même les abeilles sauvages ont pris leurs quartiers en ville comme l'a révélé une étude londonienne. Les villes ont fini par devenir des refuges de biodiversité et les nombreux arbres, les squares, jardins, balcons et terrasses garantissent une succession de floraisons du printemps à l'automne. Les abeilles des villes produisent de ce fait un miel polyfloral typiquement urbain». Paul Schweitzer



Sous la houlette du SIAV Un nouveau programme de gestion pour les espaces naturels protégés de Viry



Le Damier de la Succise
Papillon de jour protégé au niveau national

Trois sites protégés depuis une dizaine d'années par Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope du fait de leur remarquable richesse floristique et de leur faune, notamment entomologique (insectes) : les Teppes de la Repentance, le Crêt de Puits et la Vigne des Pères.



Pâturage sur le site de la Vigne des Pères

Convaincu qu'une non-intervention sur ces trois sites conduirait à leur appauvrissement progressif sur le plan paysager et naturaliste, ASTERS, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, s'est engagé, dès 1999, dans une action conservatoire, au côté de la Commune et de l'association locale œuvrant pour la préservation de l'environnement (AEDEV, fusionnée avec Apollon 74 début 2006). Action soutenue par la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Haute-Savoie.

Un nouveau programme de gestion a été élaboré pour la période 2010-2014.

- Poursuivre les actions engagées de restauration et de gestion de milieu,
- Réaliser des études complémentaires (notamment sur les chauves souris) et effectuer un suivi écologique annuel des trois sites,
- Entretien de la signalisation et le mobilier (panneaux d'information et de balisage),
- Assurer l'animation auprès des scolaires et du grand public.

Les chantiers d'insertion de l'association Agire 74, qui travaillent pour la commune de Viry, participent activement aux entretiens de ces sites tout au long de l'année.

Premiers pas pour économiser l'énergie

Utiliser les énergies renouvelables, c'est souhaitable, réduire sa consommation énergétique, c'est indispensable ! La commune a donc lancé un bilan énergétique de ses bâtiments afin d'en améliorer les performances. Des travaux seront entrepris progressivement en ce sens.

Au niveau des éclairages, la commune de Viry a décidé d'installer un système qui permet d'éclairer lorsque la lumière du jour baisse et non pas à heure fixe et de réduire la période d'illuminations de Noël d'une dizaine de jours.

Pour le futur, la commune impose aux nouveaux bâtiments qui seront construits dans Ecovela la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation). Ceci n'est pas simplement une nécessité pour la planète mais aussi une manière de lutter contre la « précarité énergétique » c'est-à-dire contre la difficulté à se chauffer que rencontrent en France 2 à 5 millions de familles (source : ADEME) et 7,5 millions de ménages qui ont une dépense énergétique supérieure à 10 % de leurs revenus.



Prioriterre à votre écoute

Les conseillers de l'association vous orientent de manière neutre et gratuite dans vos choix et vous aideront à l'élaboration de vos projets de construction, de rénovation, d'isolation de maison et d'équipement de chauffage ou tout simplement en savoir plus sur les énergies renouvelables.

Tél : 04.50.67.17.54

Raccordement de la Rippe au réseau d'assainissement

Le rendement épuratoire est apparu insatisfaisant sur la station de la Rippe : problème de rejet non conforme dans la rivière et pollutions récurrentes. Sa réhabilitation étant trop coûteuse, la Communauté de Communes du Genevois a décidé d'entreprendre des travaux de raccordement de ce secteur au réseau principal, courant avril. Cette démarche permet aussi de créer 8 nouveaux branchements rue de la Côte à Rosset.



Données techniques :
Création d'un collecteur de 380 m,
d'un poste de pompage et d'une canalisation de refoulement
Coût du marché : 250 000 euro H.T.

La régie d'assainissement du genevois

Depuis le 1er janvier 2010, la Communauté de Communes du Genevois prend en charge l'ensemble de la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées depuis le point de raccordement des usagers jusqu'au rejet au milieu naturel, après traitement dans les stations d'épuration.

La mission de la régie assainissement est de construire, rénover, entretenir et exploiter les ouvrages d'assainissement publics collectifs (réseaux, postes de relevage et stations d'épuration).

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif se poursuivra dans le cadre du SPANC : contrôle de la conception et de la bonne exécution des nouvelles installations et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.

La Régie d'Assainissement du Genevois devient l'unique interlocuteur pour l'assainissement au 04.50.959.960. Ce numéro unique remplace celui de Véolia.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rendre à la Communauté de Communes du Genevois, sur la Technopole d'Archamps, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et 14h00 à 16h30
Tél. : 04 50 959 960

Fax : 04 50 95 97 34

Mail : assainissement@cc-genevois.fr

Un hiver rigoureux

2010 - 1986

Un enneigement similaire

L'Objectif :

Dégager le plus tôt possible les axes principaux pour garantir en particulier le passage des cars scolaires.

Déneigement : effectué par un professionnel sous contrat triennal

Les difficultés rencontrées :

- Etranglement des chaussées accentué dans certains villages par un stationnement anarchique.
- Des usagers pressés et parfois irascibles qui ne respectent pas les règles de sécurité vis à vis du chasse-neige.



Le salage :

- effectué par le service technique communal
- Le salage n'est pas systématique, mais il cible les points les plus sensibles.
- Astreinte du service technique du 15 novembre au 15 mars qui consiste, 7 jours sur 7, à contrôler en fin de nuit le besoin de salage, puis le déclenchement de l'intervention si besoin.

Le coût de ces deux interventions :

Hiver 2008-2009

30 136 euro

Hiver 2009-2010

34 608 euro

Chiffres-clés :

- 60 kms de voies à déneiger
- 1 passage du chasse-neige sur les voies publiques principales et secondaires prend entre 16 et 18 heures
- Départ du déneigement : vers environ 3-4 heures du matin
- Nombre d'heures de déneigement des dix dernières années : une moyenne de 30 heures
- Hiver 2009-2010 : 177h

Projet d'agglomération Franco-Valdo- Genevois

On retrouve dans l'agglomération la tendance classique à la spécialisation du centre pour l'emploi et de la périphérie pour l'habitat, tendance qui se renforce par les différences de conditions cadres pour l'économie et le logement (fiscalité, législation du travail, coût de la vie...). Ainsi ces dernières années, le Canton de Genève a nettement perdu en poids démographique tout en maintenant son importance en terme d'emplois. Ce déséquilibre croissant renforce l'augmentation de la mobilité pendulaire et engendre des tensions en raison des disparités créées.

Le volet économique du projet vise à assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable et créer les conditions-cadre pour accueillir environ 100 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 dont 30'000 en France. Ceci suppose de mettre en place une offre d'accueil adaptée en quantité et en qualité à destination des entreprises

Conscient de ces difficultés, les élus de part et d'autre de la frontière ont recherché des accords pour obtenir un meilleur équilibre dans le fonctionnement du territoire et notamment plus de logements en Suisse et plus d'emplois en France. Si la politique du logement dépend en grande partie des collectivités

publiques, en matière d'économie elles ne possèdent pas la même marge de manœuvre. Un état des lieux comparatif des avantages offerts aux entreprises en France et en Suisse a permis d'affiner la connaissance du tissu économique et ouvert certaines perspectives : bilocalisation des entreprises et services à assurer. L'idée d'une zone franche pour la zone transfrontalière est également une idée qui fait son chemin.

Par ailleurs, une réflexion à l'échelle du bassin de vie sur les localisations les plus adéquates en fonction des attentes spécifiques de chaque secteur de l'économie a également permis de mieux appréhender les besoins des entreprises: une zone de logistique n'aura pas les mêmes attentes qu'une zone commerciale ou qu'une zone accueillant des quartiers d'affaires. Ce travail va permettre, à terme, aux collectivités d'inscrire ces localisations dans leur document d'urbanisme dans le cadre d'un aménagement coordonné de l'agglomération qui sera articulé au réseau de transport public.

Le saviez-vous?

L'Economie Sociale et Solidaire représente en France et à Genève, 10% de l'emploi salarié.

Source :
Petit déjeuner de la
Maison de l'Economie
Développement

Chiffres clés

En 2009 :
1'306 frontaliers à Viry
69'737 en Haute-Savoie



Les 1ères rencontres entreprises/élus de la Communauté de Communes

Animées par Frédéric Budan, vice-président de la Communauté de Communes du Genevois et maire de Vulbens, ces rencontres ont permis de faire ressortir les besoins et les difficultés des entreprises du Canton: le problème récurrent du logement «rare et cher», le coût de la vie, le manque de structure d'accueil de la petite enfance et de gardes périscolaires. Elles suggèrent de travailler sur la mise en place d'une zone franche, regrettent que les problèmes de transport nuisent à la qualité de vie du territoire et demandent que soient négociés un diffuseur à Viry et une amélioration de la ligne Bellegarde/ Evian. Afin de favoriser un meilleur échange avec les élus du territoire, d'autres rencontres de ce type seront organisées. Elles permettront à la Communauté de Communes du Genevois de définir sa stratégie future en matière de développement économique. L'entreprise Savoie Stockage Distribution de Viry, ainsi que quelques élus participaient à cette rencontre.



ZAC des Grands Champs Sud L'entreprise de charpente Proust-Vesin

Interview réalisé par Marie-Christine Massin

Agés de 37 ans chacun, Messieurs Proust et Vesin sont les deux chefs de l'entreprise du même nom qu'ils ont créée il y a six ans environ. Leur entreprise est l'une des premières à s'être installée dans la nouvelle partie de la zone des Grands Champs Sud. Obligés de quitter leur ancien atelier, ils ont saisi cette opportunité qui leur a permis de doubler leur effectif en trois ans : 8 emplois à ce jour.

La proximité d'autres entreprises du bâtiment (maçonnerie, architecture) est un atout et permet de régler les problèmes plus facilement. La charpente, la couverture et la ferblanterie sont les métiers traditionnels de l'entreprise qui s'est diversifiée avec l'ossature bois, secteur en plein développement. L'entreprise Proust-Vesin a ainsi construit 6 maisons de ce type en 2009. Pas d'inquiétude du côté du carnet de commandes mais il faut faire beaucoup plus de devis pour obtenir des chantiers et le secteur du neuf a tendance à diminuer.

L'entreprise forme ses propres salariés à travers le réseau du compagnonnage mais les candidats au métier ne sont pas pléthore. Une des difficultés des salariés reste le logement : les apprentis sont actuellement logés à Annecy. La suppression de la taxe professionnelle n'est pas un élément déterminant dans la vie de l'entreprise. Messieurs Proust et Vesin pensent qu'elle présentera plus d'intérêt pour les grosses sociétés.

Ces deux chefs d'entreprise dynamiques espèrent des retombées des nouveaux chantiers qui vont s'ouvrir dans Ecovela.



Messieurs Vesin et Proust



Grandir et se construire «Au pays des P'tits Pious»

Depuis décembre 2009, Marie Pierre Daviet, éducatrice de jeunes enfants, est la nouvelle responsable du Multi-Accueil «Au pays des P'tits Pious», situé sur la commune de Viry. Son projet s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur Vanessa Verneuil. L'équipe



pédagogique est composée d'une infirmière, de quatre auxiliaires de puériculture, de quatre adjoints d'animation, d'une secrétaire, d'une cuisinière et d'un agent d'entretien. Le personnel s'investit quotidienne-

ment, en privilégiant la qualité de l'accueil, autour de valeurs fondamentales : les adultes prennent le «temps», laissent de «l'espace» aux enfants, répondent au mieux à leurs besoins et attentes, favorisant ainsi l'écoute, la confiance, le respect et l'autonomie. Ils se rendent disponibles et suivent au mieux le rythme des enfants.

Avec le retour du beau temps, les promenades, les échanges avec la maison de retraite et la bibliothèque offrent aux enfants une ouverture sur l'extérieur. Voyager «Au pays des P'tits Pious», c'est jouer chanter, se construire et grandir.

Les fiches de pré-inscriptions sont à retirer auprès de la responsable de la structure ou de l'équipe.

Multi Accueil
«Au Pays des P'tits Pious» 157 les
Prés Bois
Immeuble les Capucines
74580 VIRY
Tél : 04 50 04 76 0 84
ou 09 62 31 36 17

Cette structure accueille en priorité les enfants du secteur de Feigères, Présilly et Viry.

59 enfants sont inscrits au Multi Accueil.

Marie-Pierre
et toute son équipe

Accueil de l'enfance Le Syndicat intercommunal

Il gère deux multi accueils:

- sur la commune de Viry d'une capacité de 25 places,
- sur la commune de Valleiry d'une capacité de 46 places.

Ces deux structures accueillent des enfants de 3 mois à 3 ans révolus, de manière régulière ou occasionnelle. Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le syndicat regroupe neuf communes: Chênex, Chevier, Feigères, Jonzier-Epagny, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers et Viry



Equipe du multi-accueil de Viry





Extension de la maison de retraite «Les Ombelles»

La maison de retraite accueille actuellement 40 résidents. Au terme de l'extension, elle en accueillera 62 dont :

- 22 en unité de vie Alzheimer (une unité de 10 et une unité de 12),
- 1 en hébergement temporaire,
- 39 en maison de retraite «classique».



Tous les résidents seront dans des chambres individuelles avec une salle de bains personnelle.

Les travaux ont commencé en avril 2009 par la création d'un nouveau volume. Fin avril 2010, une partie des résidents a été transférée dans ce nouveau bâtiment afin d'entamer la rénovation du bâti existant et de créer de nouveaux locaux côté école.

Xavier Andréani adjoint aux bâtiments communaux,
Juliette Barbier directrice de l'EHPAD «Les Ombelles» et
Maryline Burrin adjointe au service social

Multi Accueil situé sur la commune de Valleiry

Monsieur Jean François Gresset, éducateur de jeunes enfants, responsable du Multi Accueil est en poste depuis son ouverture en octobre 2009.

Cette structure est située rue de la Gare à VALLEIRY

Tél : 04 50 92 34 18

Elle accueille en priorité les enfants du secteur de Chênex, Chevrier, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry et Vers

73 enfants sont inscrits au Multi-Accueil

Les fiches de pré-inscriptions sont à retirer auprès du responsable de la structure ou de l'équipe.

La date du 5 juin a été retenue pour l'inauguration de ce nouveau bâtiment. Cela sera l'occasion de remercier tous les divers partenaires qui ont participé par leur travail ou leur financement à la réalisation de ce nouveau Multi-Accueil.

Corinne Raclet Présidente
Maryline Burrin Vice-présidente

Portage de repas à domicile

Dans le cadre d'une étude sur le portage de repas à domicile, menée conjointement par l'ADMR Viry-Vuache et la Communauté de Communes du Genevois, toute personne souhaitant bénéficier de cette prestation, peut contacter la mairie ou l'ADMR Viry-Vuache (tél : 04.50.04.86.45) afin de compléter le questionnaire sur les besoins de portage de repas.

«On n'a pas tous les jours cent ans»

C'est cet air qu'ont entonné, le 12 mars dernier, familles, amis et membres du conseil municipal de la commune de VIRY, à l'occasion des cent ans de Mesdames Jeanne Paulme et Jeanne Miffon !



C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que Jean-Pierre BUET a célébré les anniversaires de ces deux amies d'école, toutes deux originaires de VIRY et résidant toujours dans leur maison respective où elles sont d'ailleurs nées !

Entourées de leurs proches mais également d'anciens collègues de travail, nos deux centenaires ont profité pleinement de cet agréable moment.

C'est finalement sur une note fleurie que s'est terminé ce goûter, avec des souvenirs et des retrouvailles inoubliables.

Un moment de bonheur qu'il ne fallait pas manquer, car c'est un parcours de longévité exceptionnel malgré les aléas de la vie qu'elles ont connus.



MJC et si vous nous rejoigniez !

L'année associative 2009-2010 se poursuit avec des activités pour tous et un centre de loisirs actif qui accueille des enfants de 3 à 12 ans, des adolescents très motivés avec

notamment la création de groupes de musique (répétition les samedis après midis, participation à des concerts), beaucoup de bonne humeur et de dynamisme.

Nous reparlerons bientôt de la rentrée prochaine et de ses inscriptions.

A ce titre, il est apparu important au Conseil d'Administration de reposer les objectifs de notre association et son action.

La MJC est une association loi 1901 avec des bénévoles, des professionnels, des activités dites régulières, un secteur jeune et un secteur enfant. Elle nourrit des partenariats avec l'APE de Viry, de Malagny, la bibliothèque...

avec la commune de Viry, Présilly, Minzier, avec les 2 autres MJC du canton et l'Université Populaire (signature d'une charte en février 2009), avec le réseau des intervenants socioculturels du canton (RISCC), et avec l'Association Familiales Rurales de Feigères.

Notre rôle est avant tout pédagogique, nous ne sommes pas dans une démarche de prestataires de service. Il est donc important que les utilisateurs en soient conscients lors des inscriptions aux activités, qui doivent être gérées avec discernement, puisque nous ne

vendons pas une activité mais nous la proposons au meilleur rapport qualité/prix.

Cette proposition est possible parce que des bénévoles donnent de leur temps pour faire fonctionner l'entité. Par contre, chacun au sein de l'association est en attente de nouveaux engagements et de nouvelles idées nécessaires à une évolution du fonctionnement adapté à la demande.

C'est donc un appel à candidatures que nous faisons aux bonnes volontés; donner un peu de temps, d'énergie pour que les activités existent, se maintiennent ou se développent pour le bénéfice de tous.

Nous vous attendons avec plaisir.
Pour la MJC, la Présidente
Pascale SIMON



Assemblée Générale de la MJC



LE PLU s'inspire du Grenelle de l'environnement

Aujourd'hui la prise de conscience des enjeux environnementaux amène la collectivité à une réflexion de recalage environnemental des projets et documents d'urbanisme. Cette prise de conscience s'est exprimée clairement par un engagement de la commune «en faveur du développement durable et de la lutte contre l'effet de serre».

La 1ère étape de cette démarche a consisté à autoriser un dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) pour les bâtiments à haute performance énergétique sur l'ensemble du territoire communal par délibération municipale du 16 septembre 2008.

La 2ème étape prévoit de limiter la consommation énergétique des bâtiments construits dans la ZAC du Centre à 60 kilowatts par m² et par an et à favoriser le recours aux énergies renouvelables (mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois et installation de panneaux photovoltaïques en toiture).

La prochaine étape vise à faire évoluer la partie du Plan Local d'Urbanisme relative à la ZAC du Centre vers les objectifs généraux des éco-quartiers. Tel est l'objet du projet de modification n°2 du PLU de VIRY qui met l'accent sur la qualité environnementale du bâti, la diversité des formes architecturales qui en découle, la mixité sociale, une forte présence du paysage, le respect du cycle de l'eau et une gestion des déplacements doux.

«Pas seulement un toit mais une nouvelle façon d'habiter»

S'inspirer des bonnes idées venues d'ailleurs, voilà ce qui a motivé l'expérience qui va être tentée dans l'un des secteurs d'Ecovela, le nouvel éco-quartier de Viry, avec l'aide de la CODHA, coopérative genevoise de l'habitat associative et l'appui de Haute-Savoie Habitat, premier bailleur social de la Haute-Savoie.

Il s'agira pour les candidats à cette nouvelle façon d'habiter de s'impliquer dans la conception de leur nouveau logement et par la suite, de le gérer ensemble de façon responsable et collective : cette expérience s'inscrit également dans l'esprit d'une construction éco-responsable qui implique une nouvelle façon de se comporter dans son environnement. Ce projet se situera à proximité du futur espace culturel et comprendra une quarantaine de logements aidés, en locatif et en accession répartis au sein de trois bâtiments. A l'initiative de la Communauté de Com-



munes, une visite d'un immeuble géré par la CODHA et ses habitants à Planles-Ouates a été organisée à l'intention des élus.

Elle a notamment permis de découvrir les espaces communs retenus dans cette réalisation :

- une salle commune,
- un atelier,
- des paliers et balcons partagés.

Trav' eau à prévoir à la Côte

Suite aux fuites d'eau répétées sur la colonne d'eau, la commune va entreprendre des travaux d'adduction d'eau potable sur la route de La Côte. Des perturbations sont à prévoir au début de l'été.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée et nous vous prions de nous en excuser.



Les habitants rencontrés se sont montrés très enthousiastes pour ce mode de vie qui leur apporte de nombreuses satisfactions.

N'hésitez pas à vous connecter sur le site de l'association pour vous informer sur cette nouvelle façon d'habiter <http://www.amillo.ch>

Un appel à candidatures auprès des familles intéressées sera fait lorsque les modalités de ce nouveau partenariat seront finalisées (mi-2010).



Verger pédagogique de Malagny, les enfants l'école de racontent...

Le mardi 8 décembre 2009, nous avons planté des arbres fruitiers. Nous avons eu la visite de deux personnes dont le but était de créer des vergers dans certaines communes. La journée s'est déroulée en deux temps. Le matin, nous avons vu un diaporama qui nous a ex-

terreau. Enfin nous avons tassé la terre et mis en place une cuvette permettant de retenir l'eau d'arrosage. Cette journée fut très instructive, nous espérons que dans quelques années, nous pourrions récolter les fruits de ce verger et pourquoi pas y emmener, un jour, nos propres enfants.

Les élèves de CE2, CM1, CM2 de l'école de Malagny



pliqué qu'il existait plusieurs variétés de fruits et que les vergers étaient importants pour la beauté du paysage. Puis Luc, membre de l'association Apollon, nous a montré les différentes étapes de plantation d'un arbre. L'après-midi, chaque classe s'est répartie en groupes. Chaque groupe a planté un arbre sur le terrain attenant à l'école. Les trous avaient déjà été creusés. Avec l'aide des employés communaux, Robert, Karine, Didier et Dominique, nous avons placé un tuteur dans le sol, ajouté de la terre pour mettre à niveau la greffe, trempé les racines dans du pralin (mélange de bouse de vache, de terre, de terreau et d'eau). Ensuite, nous avons rebouché le trou avec de la terre et du



359 enfants
scolarisés dans
les écoles de la
commune

Transport scolaire

Année 2009/2010, nombre d'élèves transportés : 2030
Nombre de circuits en service : 42
Subvention du Conseil Général versée à la Communauté de Communes du Genevois : 1 584 699 euros
2009 soit environ 780 euros par enfant transporté

Participation annuelle des parents aux frais de gestion: 18 euro/enfant

Inscriptions transports scolaires

Collèges, lycée, Présentation de Marie

Le renouvellement d'inscription au transport scolaire, pour l'année 2010/2011, ne se fera plus lors d'une permanence en mairie mais il se fera par courrier postal entre mai et juin 2010.

La Communauté de Communes du Genevois, gestionnaire de la compétence transport, enverra directement aux familles le formulaire de demande de carte d'abonnement, avec une enveloppe libellée à l'adresse de la Communauté de Communes du Genevois pour retour avant le 30 juin.

Pour les élèves de CM2 entrant en 6ème, une information sera diffusée par le biais de l'école primaire.

Si vous avez des questions, vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes du Genevois <http://www.cc-genevois.fr/transport/scolaire.htm> ou téléphoner au 04 50 95 92 67



Enfin, la fête des écoles, le 19 juin, clôturera l'année. L'APE vous préparera le repas à partir de 11h00 et la fête se poursuivra l'après-midi avec des animations proposées par la MJC.

Grâce à vous, de nombreux projets éducatifs peuvent voir le jour dans les écoles maternelle et primaire : achat de périodiques, visites de musée, spectacles et contes, sans oublier les voyages scolaires. Merci à tous.

Les festivités des Associations Des Parents d'Élèves

Viry

Le 21 novembre dernier, le traditionnel repas de l'APE a rassemblé plus de 200 personnes. Le menu créole concocté par l'un des membres de l'APE a fait le régal des invités et des organisateurs. La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur par quelques pas de danse.

Le 20 mars a eu lieu, dans la cour de l'école, le carnaval avec sa traditionnelle tombola. nous avons brûlé le bonhomme-hiver et ceux qui voulaient ont pu se restaurer avec hot-dogs, frites et crêpes.

Le vide-grenier aura lieu le 9 mai de 6h00 à 17h30 sur le parking des écoles. Vous êtes tous les bienvenus si vous voulez tenir un stand (il n'y a pas de réservations préalable) ou à venir chiner.



Nous remercions la MJC de Viry pour sa collaboration et sa bonne humeur, l'APE de Viry pour son aide dans la réalisation de cette journée ainsi que les parents qui se sont investis pour les déguisements de leurs enfants.

Rendez-vous le 26 juin pour la fête de l'école.

Avez-vous pensé au prêt de livre à domicile?

La bibliothèque, en partenariat avec l'association Viry-Lire, propose aux personnes ne pouvant pas se déplacer un prêt à domicile. Une sélection de livres, CD ou revues est établie à partir des demandes et des envies du lecteur, puis une bénévole de Viry-Lire se rend directement chez le lecteur pour lui proposer ces ouvrages. Comme tout usager, il peut alors emprunter



4 livres, 3 CD et 2 revues.

Si vous-même ou des personnes de votre entourage êtes intéressées par ce service, n'hésitez pas à prendre contact avec la bibliothécaire au 04.50.04.77.96.

Rappelons que la bibliothèque a aussi de nombreux ouvrages à plus gros caractères et des livres audio permettant aux malvoyants de continuer la lecture.

Horaires d'ouvertures :

Mardi de 16h30 à 19h00

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 15h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Une permanence est assurée tous les mardis à l'école de Malagny de 16h20 à 17h00 (entrée de droite - 1er étage)

Le 24 mai, tous à vos vélos !

Il y a un an le Club des Cyclos de Viry se rapprochait du Vélo Club de Saint Julien pour ne faire qu'une seule entité, capable sous un même comité directeur, de proposer des activités de cyclisme compétition et des activités de cyclotourisme loisirs.

Un an après, les Cyclos du Genevois forts de cette nouvelle structure et très actifs, relancent l'ancienne rando Jura/ Vuache avec une nouvelle version La Rando du Genevois. Elle se déroulera le lundi de Pentecôte le 24 mai 2010.

Le départ s'effectuera au stade de foot de Viry dès 9h00, trois parcours de 50 kms, 80 kms et 110 kms emmèneront les cyclistes sur les routes du Val des Usses au Sommet du Salève avec pour les plus téméraires la montée de la Croisette.

Un repas clôturera cette journée au stade de foot de Viry.

Le Tour de France

passera à Viry le dimanche 11 juillet 2010. La route départementale 1206 sera fermée à la circulation de 11h00 à 14h00 ainsi que tous les carrefours y accédant. Pensez-y dans vos déplacements.



1990 – 2010 20 ans déjà !

En novembre 1989, des milliers de Berlinoises de l'Ouest et de l'Est s'attaquent au mur de béton qui les sépare depuis trente ans.

2009: si, dans le Genevois français, nous avons suivi les festivités berlinoises, nous nous sommes attelés à la préparation des vingt ans de notre amitié franco-allemande.

C'est ainsi que nous nous proposons de noter dans vos calendriers les dates des 12 et 13 juin 2010, pour fêter ce jumelage à travers diverses manifestations et évocations : sportives, musicales, culturelles... sans oublier une touche plus locale et historique pour évoquer les 150 ans du rattachement de la Savoie à la France !



Nos amis de Mössingen seront aussi de la partie. Si vous souhaitez ouvrir votre porte, accueillir une ou deux personnes, selon vos disponibilités, votre contribution sera la bienvenue. Pas besoin de parler l'allemand pour cela. N'hésitez pas à nous contacter (leur arrivée est prévue le vendredi soir ; ils repartent le dimanche midi).

*Informations et programme sur le site internet de la commune
www.viry74.fr.*

www.cc-genevois.fr/territoire
Pour le Comité de Jumelage,
Christine Cacouault
06 76 860 360
c.cacouault@bbox.fr



Accessibilité pour tous : une perspective à poursuivre pour notre espace public et nos équipements

En 2015, les bâtiments et voiries publics devront être accessibles à tous. Un premier travail consistera à faire l'inventaire de tous les « points noirs » qui devront être progressivement résorbés tant au niveau des bâtiments publics que de la voirie publique. Pour le nouveau quartier de Viry, le plan d'accessibilité sera mis en œuvre dans le cadre d'Ecovela dont le projet prend



en compte dès le départ cette nécessité.

A l'initiative de la commune de Valleiry qui a également lancé cette démarche, des élus et des habitants ont essayé de

franchir, sur un parcours aménagé à cet effet, les obstacles que les personnes à mobilité réduite, les mamans avec leur poussette, les personnes âgées, malvoyantes ou accidentées rencontrent quotidiennement sur leur chemin : un vrai défi pour ces usagers et aussi pour toutes les communes qui doivent s'attaquer à ces difficultés et les résorber progressivement.

TRANSPORTS PUBLICS

Ligne D

Les horaires sont disponibles sur <http://www.tpg.ch/fr/ligned> et à la mairie, sur un petit livret édité par la Communauté de Communes. Actuellement, un nouveau véhicule est testé sur la ligne. Si les essais sont concluants, il se substituera au véhicule actuel. Il a pour objectif de rendre la ligne D complètement accessible aux personnes à mobilité réduite, d'apporter un service de qualité et de confort pour tous les usagers et de limiter l'impact des émissions de gaz à effet de serre

Le tarif de 2 euros est valable pour un aller (4 euros l'aller/retour). Seul le conducteur PROXIGEM vend le titre de transport.

Voyages vers Annemasse et Annecy (service pour les personnes à mobilité réduite).

Voyages vers Annemasse : 2 euros l'aller (4 euros l'aller/retour).

Voyages vers Annecy : 3,5 euros l'aller (7 euros l'aller/retour).

PROXIGEM

voyagez dans les 17 communes du canton de St-Julien-en-Genevois pour 2 euros!

Ce service fonctionne du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.

Centrale de réservation 0.800.04.74.00 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00).

Enquête de satisfaction prochainement

Une enquête de satisfaction sera proposée ce printemps aux usagers de PROXIGEM et de la ligne D Valleiry – Saint Julien. Un formulaire vierge sera remis par le conducteur et il sera à renvoyer à la Communauté de Communes. Cette enquête de satisfaction permettra de déterminer les points forts de l'offre de transport et d'identifier les pistes d'amélioration.





Le saviez-vous ?

La durée de vie commerciale d'un téléphone portable est estimée à 3 ans. Selon la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, 100 millions de téléphones portables dormiraient dans nos tiroirs. La règle du « 1 pour 1 » oblige le vendeur à reprendre votre ancien téléphone en échange de l'achat d'un nouveau. Une nouvelle règle est à l'étude « 1 pour zéro » qui l'obligerait à reprendre tout téléphone sans contre partie. Dans l'attente vous pouvez consulter les sites suivants qui les recyclent et versent, pour certains, une contrepartie à une association de votre choix :

www.monextel.com
www.fonebak.fr
www.collectons.org



Avis aux électeurs : la présentation d'une pièce d'identité devient obligatoire

La commune de Viry a dépassé le seuil des 3500 habitants selon les statistiques transmises par l'I.N.S.E.E.. Ceci implique l'application d'une nouvelle règle en matière d'élections: la présentation d'un titre d'identité aux membres du

bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription. Voici les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d'élus local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État,
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire,
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État,
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969,
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale,
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Objets trouvés

Si vous trouvez des clés dans la rue, merci de les rapporter aussitôt à la mairie. La police municipale gère les objets trouvés/perdus. Pour toute perte, n'hésitez pas à contacter la mairie à qui de nombreux objets sont ramenés.



Dépôt des ordures ménagères et déchets divers

L'arrêté municipal n° AR-2010-040 du 02 mars 2010 régit le dépôt des ordures ménagères dans le cadre de la collecte des déchets organisée par la Communauté de Communes du Genevois.

De plus, cet arrêté municipal interdit le dépôt sauvage des déchets de quelque nature qu'ils soient, sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés, de la commune. Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires et à une sanction pénale.



Les ordures ménagères sont souvent laissées aux pieds des containers sélectifs.

Recensement militaire

A l'âge de 16 ans, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont soumis à l'obligation de recensement militaire.

Je suis né(e) en	J'aurai	Je dois me présenter à la Mairie en
Avril 1994	16 ans	avril-mai 2010
Mai 1994	16 ans	mai-juin 2010
Juin 1994	16 ans	juin-juillet 2010
Juillet 1994	16 ans	juillet-août 2010

Afin de se faire recenser, les pièces à fournir sont:

- livret de famille,
- carte d'identité,
- justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la Mairie est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Si vous avez omis de vous inscrire dans les délais, vous devez vous présenter dès à présent en Mairie pour y être régularisé.

Pour les jeunes ayant la double nationalité, veuillez contacter le secrétariat de la Mairie au 04.50.04.70.26.



Feu et bruit...

Respect du voisinage

Rappel des arrêtés portant réglementation

Extrait de l'arrêté municipal n° 114/2003 portant réglementation des feux

Article 1: «Il est interdit de brûler les déchets, de quelque nature qu'ils soient y compris les déchets verts :

- dans les zones habitées à moins de 100 mètres des habitations,*
- dans la zone artisanale des Tattes,*
- dans la zone industrielle des Grands Champs Sud».*

Cet arrêté pourra être plus restrictif en période de sécheresse.

Extrait de l'arrêté municipal n°012/2008 portant réglementation des bruits de voisinage

Article 3 : «Sur les lieux ou voies publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- de publicités par cris et par chants,*
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore fixes ou mobiles par haut-parleur ou sirène,*
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,*
- des appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie,*
- de l'utilisation des pétards ou autre pièces d'artifice.»*

Article 5 : « Les travaux notamment de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scie mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 20 h 00*
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 20 h 00*
- les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00*
- Ils sont strictement interdits le dimanche»*

Les horaires n'empêchent pas qu'il faut avoir à l'esprit que la notion de durée et de répétition du bruit est à prendre en compte. Ainsi une musique très forte ou une pompe de piscine mal isolée peuvent tout à fait générer autant de nuisance qu'une tondeuse à gazon. Respectons ces consignes de bon voisinage.



Ces deux arrêtés sont à votre disposition, dans leur intégralité, au secrétariat de la mairie, sur simple demande.

Chiens dangereux

Chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque) et de 2ème catégorie (chiens de garde et de défense).

Depuis le 1er janvier 2010, tout propriétaire (ou détenteur) d'un chien catégorisé doit obtenir, auprès du maire de son lieu de domicile, un permis de détention de chien dangereux.

Pour ce faire, le propriétaire (ou le détenteur) doit se présenter à la mairie afin de remplir une « demande de permis de détention de chien catégorisé ».

Il doit présenter les originaux, à jour, des documents concernant son chien :

- Chiens de 1ère catégorie :
 - Certificat de stérilisation,
 - Certificat de tatouage,
 - Certificat de vaccination,
 - Assurance en responsabilité civile spécifique au chien,
 - Passeport (modèle européen) du chien,
 - Evaluation comportementale faite par un vétérinaire agréé par le Préfet,
 - Attestation d'aptitude (concernant le propriétaire de l'animal) délivrée par un formateur agréé par le Préfet.
-
- Chiens de 2ème catégorie :
 - Pédigrée (sauf pour les chiens de race Rottweiler ou assimilés),
 - Certificat de tatouage,
 - Certificat de vaccination,
 - Assurance en responsabilité civile spécifique au chien,
 - Passeport (modèle européen) du chien,
 - Evaluation comportementale faite par un vétérinaire agréé par le Préfet,
 - Attestation d'aptitude (concernant le propriétaire de l'animal) délivrée par un formateur agréé par le Préfet.

Nota : tout document manquant ou qui ne serait pas à jour fera l'objet d'un refus de délivrance du permis de détention.

Le défaut du permis de détention d'un chien dangereux, après mise en demeure de régulariser faite par le Maire, est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3750 euro d'amende.

Divagation des animaux domestiques

L'arrêté municipal n° AR-2010-039 du 02 mars 2010 interdit :

- la divagation des animaux domestiques sur le domaine public,
- les déjections animales sur le domaine public (notamment les déjections canines).



Opération «tranquillité-vacances»

L'opération « tranquillité-vacances » a pour but d'enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant les vacances scolaires et de contribuer à développer les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population.

Cette opération, qui est gratuite, permet, à ceux qui souscrivent, de partir en vacances sereinement en sachant que leur domicile fait l'objet d'une surveillance accrue par les services de police ou de gendarmerie pendant leur absence.

Si vous devez vous absenter durant les périodes de vacances scolaires, vous pouvez informer la gendarmerie de Valleiry (tél : 04.50.04.33.55), laquelle dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, s'engage à passer plusieurs fois par semaine à votre domicile ou à proximité immédiate de celui-ci, pour s'assurer que votre habitation n'a pas été visitée.



Frontaliers... pensez à vous déclarer en mairie

Les travailleurs frontaliers doivent compléter la déclaration de frontalier qui permettra à la Commune de connaître le nombre d'habitants travaillant dans le canton de Genève.

- travailleurs frontaliers,
- travailleurs suisses domiciliés à Viry,
- travailleurs ayant la double nationalité (Suisse et Française).

En effet, au titre de la compensation financière genevoise, le canton de Genève alloue chaque année aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie 3,5 % de la masse salariale des personnes travaillant dans le canton de Genève et résidant en France. Il est donc particulièrement important de connaître le nombre d'habitants travaillant dans ce canton.

En conséquence, merci de communiquer à la Mairie dès votre arrivée sur la Commune ou lorsque vous changez d'emploi le nom et l'adresse de votre employeur, le numéro et la date de délivrance de votre permis de travail.

En agissant ainsi, vous permettrez à votre commune de toucher sa dotation ce qui lui permettra de poursuivre son effort d'investissement au service de tous.

Formulaire disponible sur le site de la mairie

Ils se sont dit oui

Le conseil municipal présente tous ses vœux de bonheur aux heureux mariés.

- 19 décembre : Marie POTIN et Charles LEBON
- 26 décembre : Sonia ZIMMERMANN et Lionel DALLMAYR
- 7 avril : Valbone BALAS et Hebib ISENI
- 17 avril : Lucie MICHOUUD et Michel LANGLAIS

Rappelons que seules les personnes ayant donné leur accord sont citées.

Chiffres clés

Suite au dernier recensement de la population effectué par l'INSEE, la commune compte 3518 habitants



Numéros utiles

Mairie de Viry (www.viry74.fr)

Service communication : 04.50.04.52.19 Service état civil : 04.50.04.70.26
Service comptabilité : 04.50.04.70.69 Service technique : 04.50.04.70.71
Service urbanisme : 04.50.04.70.72

Horaires d'ouvertures :

Service accueil/état civil :

Lundi, mercredi, jeudi : 13h30 à 17h00

Mardi : 13h30 à 18h30 (sauf juillet et août fermeture à 17h00)

Vendredi : 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Service technique et urbanisme :

Mardi : 13h30 à 18h30 (sauf juillet et août fermeture à 17h00)

Jeudi : 13h30 à 17h00

Vendredi : 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

E.H.P.A.D. « Les Ombelles » : 04.50.04.79.04

Multi accueil « Aux pays des p'tits pioux » : 04.50.04.76.84

A.D.M.R. : 04.50.04.86.45

Ecoles de Viry :

Ecole maternelle : 04.50.04.80.80

Ecole primaire : 04.50.04.72.27

Ecole de Malagny : 04.50.04.75.75

Bibliothèque de Viry : 04.50.04.77.96

MJC de Viry : 04 50 04 77 96

Trésorerie de St Julien : 04.50.49.08.97

Déchetterie de Vulbens : 04 50 04 64 08

De novembre à février du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00/14h00 à 17h30

Samedi 9h00 à 17h30

De mars à octobre du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00/14h00 à 18h00

Samedi 9h00 à 17h30

Déchetterie de Neydens : 04 50 04 41 67

De novembre à février du lundi au samedi
de 9h00 à 17h30

De mars à octobre du lundi au samedi

de 9h00 à 18h00



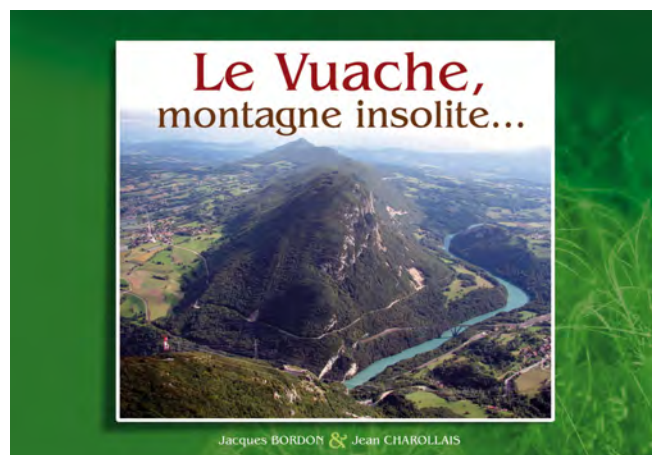
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU VUACHE

Sortie de l'ouvrage «Le Vuache, montagne Insolite»

écrit par Jacques BORDON, naturaliste et Jean CHAROLLAIS, géologue à l'université de Genève.

Il accompagne le visiteur le long du Parcours de Découverte mis en place en 2005 et fait la synthèse d'une grande partie des connaissances scientifiques actuelles sur le Vuache :

Fruit d'un partenariat entre les élus, les scientifiques (géologie, botanique, zoologie, archéologie, histoire,



... etc) et les associations françaises et suisses, il n'aurait pu voir le jour sans le soutien de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Haute-Savoie, de la Société A.T.M.B., du Muséum d'histoires naturelles de Genève et de la Fédération départementale des chasseurs ; Sans oublier les partenaires techniques du projet comme le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, le B.R.G.M. et l'Université de Genève.

(72 pages en couleur, incluant une carte géologique et de la végétation - 15 euro dans les commerces, les maisons de la presse, les librairies et les offices de tourisme de la région).

c'est arrivé à Viry

Quand le roi Henri IV faillit être assassiné à Viry

En 1600, il s'en est fallu de peu que la commune de Viry n'entre dans les livres d'histoire comme étant le lieu d'un régicide ! Récit.



Henri IV, roi de France de 1589 à 1610

De tout temps, les ducs de Savoie ont souhaité s'emparer de la ville de Genève. Devenue protestante en 1536, la cité du bout du lac agace au plus haut point les souverains savoyards et leurs alliés espagnols qui n'ont pas perdu espoir de ramener la ville dans le giron catholique. Très déterminé, Charles-Emmanuel Ier lance dès 1582 des attaques qui se soldent par des échecs. Il décide alors de changer de stratégie et fait construire en 1589 un puissant fort sur la colline de Songy à Viry, un site visible depuis la cité de Calvin. Baptisé «fort Sainte-Catherine» en l'honneur de la duchesse de Savoie Catherine d'Autriche, cette place forte devient rapidement le cauchemar des Genevois. Ces derniers exhortent leur allié français Henri IV à attaquer et à détruire cette forteresse. Hésitant, le roi finit par envoyer ses troupes lorsque le duc de Savoie s'empare du marquisat

de Saluces, un territoire français situé non loin de Turin. En septembre 1600, l'armée française conduite par le maréchal Charles de Biron entame le siège de ce fort qui dispose d'une garnison aguerrie et bien armée. Le roi Henri IV vient en personne sur place se rendre compte de la situation en décembre 1600. Arrivé de Chambéry par la route qui traverse notamment Rumilly, Sallanoves et Vers, le souverain prend ses quartiers à la maison forte de l'Eluset. Ce que le souverain ignore, c'est que le maréchal de Biron est un traître qui comploté avec le duc de Savoie et ses alliés espagnols pour l'éliminer lui, Henri IV !

Pour arriver à ses fins, le félon a discrètement rencontré Nicolas La Salle, le commandant du fort Sainte-Catherine. Lors de cet entretien secret, il lui a tenu les propos suivants : « le roi viendra en reconnaissance à un jour et à une heure que je vous indiquerai, à proximité des fossés du fort. Toujours habillé d'une casaque rouge, il est facilement reconnaissable et quelques bons arquebusiers postés dans les fossés pourront sans risque atteindre le roi ».

Soldat d'honneur, Nicolas La Salle refuse le marché et fait donc échouer le complot.

Echaudé par cet échec et craignant d'être démasqué, Biron ne fera pas d'autres tentatives durant ce siège qui verra la garnison du fort se rendre «avec les honneurs, et sans avoir perdu la bataille» le 9 mars 1601. C'est ensuite aux Genevois eux-mêmes de venir démonter pierre par pierre la puissante forteresse, tâche dont ils s'acquitteront en quelques jours avec une grande ardeur ! Mais cet échec ne découragera pas Charles-Emmanuel Ier, vingt mois plus tard, dans la nuit du onze au douze décembre 1602, il lancera une nouvelle attaque. Ce sera la fameuse nuit de l'Escalade qui se terminera par «une belle cascade», comme le dira lui-même le Duc de Savoie !

Quant au Maréchal Charles de Biron, il sera trahi par des complices en 1602 et le roi ordonnera alors son arrestation et sa décapitation. Et comme le savent tous les écoliers de France, Henri IV sera assassiné à Paris par François Ravallac le 14 mai 1610.

Dominique Ernst

Pour en savoir plus : «Le Fort Sainte-Catherine» par Henri Chevalier, les Echos Saléviens n°8, la Salévienne.



l'attaque du Fort Sainte Catherine par l'armée royale, dessin de C. Chastillon vers 1630.

AGENDA

12 mai

Les enfants auront école pour remplacer le vendredi 14

14 mai

les services scolaires ne travailleront pas



13 et 14 mai

la mairie sera fermée au public

24 mai

La rando du Genevois organisée par Le Vélo Club de Saint Julien

25 au 29 mai

Portes-ouvertes à la MJC de Viry

Viry-Aviation 1910-2010 retenez votre week-end des 3 et 4 juillet !

Il y a cent ans, en août 1910, Viry connaissait sa plus grande manifestation populaire de tout le XXe siècle. En quelques jours 50 000 personnes se rassemblèrent pour voir les premiers envols des pionniers genevois de l'aviation sur le terrain mis à disposition par le comte de Viry. Ce fut un événement extraordinaire, considéré comme le premier meeting aérien suisse ! Viry-Aviation, c'est l'avant Cointrin !

La société d'histoire La Salévienne, l'Association des sports mécaniques de Viry, l'Etoile sportive de Viry, accompagnées de la Compagnie des Gens d'ici, de la MJC, de Viry-Lire et d'autres encore, vont organiser, avec le soutien actif de la commune de Viry, la commémoration de cet événement en organisant une série de manifestations du 1er au 4 juillet prochain. Au programme : exposition d'avions de 1910 reconstitués par des passionnés, voltige aérienne, baptême de l'air en hélicoptère, vol de montgolfières, présentation de voitures de l'époque, exposition sur les meetings de 1910 et 1911, publication d'un ouvrage sur Viry-Aviation, conférences, présentation à la bibliothèque d'ouvrages dédiés à l'aviation, animations théâtrales, simulateur de vol à voile, etc.

Cet événement important va se dérouler dans le secteur du stade de football. Pour le détail du programme, rendez-vous sur le site de La Salévienne, www.la-salevienne.org sous la rubrique actualité.

19 juin

Fête de l'école organisée par l'APE de Viry et animations par la MJC de Viry
Fête de la musique à Feigères organisée par la MJC de Viry et l'AFR de Feigères

26 juin

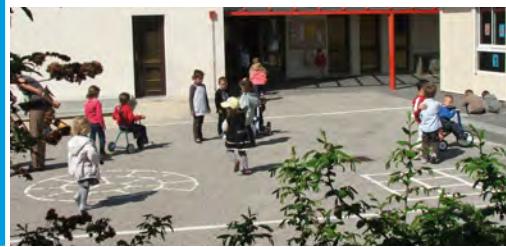
Fête de l'école organisée par l'APE de Malagny

Tous les samedis matin : marché rue du Marronnier



2 juillet

vacances scolaires



13 juillet

repas et bal sous Chapiteau
Organisés par l'Etoile Sportive de Viry et la Commune



Sans oublier vos rendez-vous réguliers

Tous les mercredis de 8 h 00 à 17 h 30

SAUF JUILLET ET AOUT :

«Les mômes'an magiques» organisés pour les enfants de 6 à 12 ans par la M.J.C. de Viry.

Commune de Viry

Directeur de la publication : Jean-Pierre BUET

Responsables de la rédaction : Commission Communale d'Information

Conception et réalisation : Relindis Communication Chevrier

Tirage : 1900 exemplaires

Parution et dépôt légal : Mai 2010